

Objet

Utilisez ce formulaire pour demander un examen de l'allocation de subsistance qui servira à l'évaluation de votre **Demande RAFEO pour étudiants à temps plein 2023-2024**.

Vous pouvez présenter une demande de révision de votre allocation de subsistance pour votre période d'études si un ou plusieurs des énoncés suivants s'appliquent à vous :

- Vous êtes une étudiante ou un étudiant célibataire à charge aux fins du RAFEO et n'habitez pas chez vos parents ou dans un logement dont ils sont les propriétaires pendant votre période d'études 2023-2024 et vos parents habitent à moins de 30 KM de l'école que vous fréquentez.
- Vous êtes une étudiante indépendante célibataire ou un étudiant indépendant célibataire aux fins du RAFEO, **et** vous habitez chez votre ou vos parents pendant votre période d'études 2023-2024 **et** vous leur payez une pension pour le logement et les repas ou pour un loyer.
- Vous êtes une étudiante ou un étudiant marié aux fins du RAFEO, et vous et votre conjointe ou conjoint habitez séparément pendant votre période d'études en raison de l'emplacement de votre école ou de l'emploi de votre conjointe ou conjoint.

N.B. :

- Pour remplir le présent formulaire, vous devez avoir déjà soumis un formulaire **Demande RAFEO pour étudiants à temps plein 2023-2024**.
- Si vous vivez chez vos parents **et** que vous partagez les frais de subsistance avec eux, communiquez avec votre bureau d'aide financière pour déterminer si vous êtes admissible à un examen de vos frais de subsistance.

Documents requis

Vous devrez fournir de la documentation à l'appui de votre demande de révision. Consultez la **Section B : Détails relatifs à la demande de révision** pour les renseignements sur la documentation requise.

Remise du formulaire de demande

Téléversez le formulaire dûment rempli en vous connectant au site Web du RAFEO et en allant à votre demande; utilisez ensuite le bouton « Imprimer ou téléverser les documents ». Vous pouvez également retourner le formulaire sur papier selon l'une ou l'autre des situations décrites ci-dessous :

Si vous fréquentez une école de l'Ontario :

Faites parvenir votre demande dûment remplie et les documents requis, au bureau d'aide financière de l'école que vous fréquentez.

Si vous fréquentez une école à l'extérieur de l'Ontario :

Faites parvenir votre demande dûment remplie et les documents requis à l'adresse suivante : Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants, Ministère des Collèges et Universités, C. P. 4500, 189 Red River Road 4th Floor, Thunder Bay (Ontario) P7B 6G9.

Date limite

Le formulaire et tous les documents requis doivent être reçus par votre bureau d'aide financière ou par le Ministère au plus tard 40 jours avant la fin de votre période d'études 2023-2024.

Vous avez des questions?

Si vous fréquentez une école de l'Ontario :

Communiquez avec le bureau d'aide financière de votre école.

Si vous fréquentez une école à l'extérieur de l'Ontario :

Communiquez avec le Ministère à l'adresse suivante : Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants, Ministère des Collèges et Universités, C. P. 4 500, 189 Red River Road, 4th Floor, Thunder Bay (Ontario) P7B 6G9.

Services téléphoniques de renseignements généraux : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 (HE)

- Téléphone : 1 807 343-7260
- Numéro sans frais en Amérique du Nord : 1 877 OSAP-411 (1 877 672-7411)
- ATS : 1 800 465-3958

Section A: Renseignements sur l'étudiante ou l'étudiant**Renseignements personnels sur l'étudiante ou l'étudiant**

Numéro d'assurance sociale :

Numéro d'immatriculation scolaire de l'Ontario (NISO), le cas échéant :

Nom de famille :

Prénom :

Adresse postale de l'étudiante ou de l'étudiant

Numéro et rue, route rurale ou case postale :

Appartement :

Numéro et rue, route rurale ou case postale :

Code postal :

Ville, village ou bureau de poste :

Province ou État :

Pays :

Indicatif régional et numéro de téléphone :

Renseignements sur l'école et le programme de l'étudiante ou de l'étudiant

Quel est le nom de l'école que vous prévoyez fréquenter ou que vous fréquentez présentement pour votre période d'études en 2023-2024?

Numéro d'étudiant(e) de votre école :

Quelles sont les dates du début et de la fin de votre période d'études en 2023-2024?

Du :

Au :

Mois Année

Mois Année

Section B : Détails relatifs à la demande de révision

Indiquez le motif de votre demande de révision. Si votre situation ne figure pas dans la liste, communiquez avec votre bureau d'aide financière ou le Ministère avant de remplir le formulaire. Les coordonnées se trouvent dans la section « Vous avez des questions? » à la page 2.

Toutes les révisions ci-dessous requièrent des documents justificatifs. Veuillez prendre note de ce qui suit :

- Vous et votre ou vos parents ou votre conjointe ou conjoint (le cas échéant) devez signer et dater toute lettre que vous joignez à votre demande de révision.
- Inscrivez votre nom et votre numéro d'étudiante ou d'étudiant sur tous les documents fournis.
- D'autres documents pourraient vous être demandés, selon les renseignements que vous avez fournis.

Motif de la demande de révision (Cochez tous les énoncés qui s'appliquent)

Demande de révision pour les étudiants célibataires à charge :

- Je suis considérée ou considéré comme une étudiante ou un étudiant célibataire à charge aux fins du RAFEO et :
- Je n'habite pas chez mon ou mes parents pendant ma période d'études 2023-2024 même s'ils habitent à moins de 30 km de l'école que je fréquente;
 - Je n'habite pas dans un logement dont mes parents sont les propriétaires pendant ma période d'études 2023-2024.

Documentation requise :

- Une lettre que vous signez et datez dans laquelle vous indiquez l'adresse où vous habitez pendant votre période d'études 2023-2024. Si vous avez déménagé pendant cette période d'études, veuillez indiquer les adresses précédentes et la date de votre déménagement.
- Une copie de votre bail de location pour chaque adresse où vous avez habité pendant votre période d'études 2023-2024 ou une lettre du propriétaire indiquant l'adresse et la date du déménagement à cette adresse.
- Si vous vivez en résidence, faites parvenir une copie de votre contrat de résidence.

Demande de révision pour les étudiants indépendants célibataires :

- Je suis considérée ou considéré comme une étudiante indépendante célibataire ou un étudiant indépendant célibataire aux fins du RAFEO car :
- J'habite chez mon ou mes parents pendant ma période d'études 2023-2024 et ils exigent que je leur paye un loyer ou une pension pour le logement et les repas pendant ma période d'études 2023-2024.
 - Je verse \$ par mois à mes parents pour le logement et la nourriture.

Documentation requise :

- Une lettre que vous signez et datez dans laquelle vous déclarez vivre chez votre ou vos parents pendant votre période d'études 2023-2024 et devoir leur payer une pension pour le logement et les repas ou un loyer comme exigence de résidence.
- La preuve du montant des frais de logement, de pension ou de loyer que vous verserez à vos parents pendant votre période d'études. Ce document doit spécifier les transferts financiers effectués entre vous et vos parents sur une période d'au moins deux mois (par exemple, un relevé bancaire ou un transfert électronique de fonds). Les reçus ne seront pas acceptés comme preuve.

- Si vous fournissez des relevés bancaires, ces relevés doivent faire état des retraits du compte bancaire de l'étudiante ou de l'étudiant et des dépôts sur le compte bancaire du parent;
- Si vous fournissez la preuve des virements électroniques, la date, le montant des virements et le destinataire des virements, ainsi que la preuve que les virements ont été déposés/acceptés par vos parents, par exemple un avis par courriel généré par votre banque devront y figurer.
- Une lettre de votre ou vos parents signée et datée qui confirme :
 - que vous habitez avec eux pendant votre période d'études 2023-2024;
 - la date du début de votre résidence chez vos parents et les raisons de cet arrangement;
 - le montant de la pension ou du loyer qu'ils toucheront pour votre période d'études 2023-2024.

Demande de révision pour les étudiants mariés :

- Je suis considérée ou considéré comme une étudiante un étudiant marié aux fins du RAFEO. Je ne peux pas habiter avec ma conjointe ou mon conjoint pendant ma période d'études 2023-2024 pour l'une des raisons suivantes :**
- J'ai déménagé pour poursuivre des études postsecondaires et notre résidence permanente où ma conjointe ou mon conjoint habite toujours est située à plus de 30 km de l'école que je fréquente.**
- L'emploi de ma conjointe ou mon conjoint nécessite de demeurer dans une localité située à plus de 30 km de notre résidence permanente. Les frais de subsistance ne sont pas couverts par l'employeur de ma conjointe ou conjoint.**

Documentation requise :

- Le bail de location indiquant votre nouvelle adresse (ou celle de votre conjointe ou conjoint).
- L'un des éléments suivants (s'il y a lieu) :
 - Une lettre dans laquelle vous indiquez que vous résidez loin de votre conjointe ou conjoint pendant votre période d'études et précisez les raisons pour lesquelles votre conjoint n'a pas déménagé; ou
 - Une lettre de votre conjointe ou conjoint indiquant que son emploi l'oblige à vivre loin de vous pendant la période d'études et une lettre de son employeur confirmant le lieu d'emploi et attestant qu'il ne couvre pas les frais de subsistance.

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Section C : Déclaration de l'étudiante ou de l'étudiant

- J'ai fourni des renseignements complets et exacts dans le présent formulaire.
- Je sais qu'il m'appartient de fournir tous les documents à l'appui requis indiqués dans le formulaire de demande ou demandés par mon bureau d'aide financière ou par le Ministère.
- Je sais que si ma demande est réévaluée en fonction des renseignements que j'ai fournis pour cette demande de révision, mon admissibilité pourrait être modifiée ainsi que la nature et le montant de l'aide que je peux recevoir.
- Si j'ai reçu une aide plus élevée que celle à laquelle j'avais droit, je serai responsable de rembourser le montant versé en trop et je reconnais que toute aide financière à laquelle j'ai droit pourra être réduite du montant que je dois.
- Je sais que toute bourse ou subvention que je reçois peut être convertie en prêt si je ne respecte pas les conditions de la Subvention ontarienne d'études imposées par le règlement de la Subvention ontarienne d'études et du Régime de prêts aux étudiants de l'Ontario en vertu de la *Loi sur les Collèges et Universités* et les conditions de la Bourse d'études canadienne imposées par le Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*.
- Je sais que je suis lié(e) par les déclarations que j'ai signées dans ma demande RAFEO pour étudiants à temps plein 2023-2024.

Remarque : Si vous remplissez le présent formulaire en version électronique, utilisez la fonction « Fill & Sign » (remplissage et signature) ou « Identification numérique » dans Adobe Reader ou votre programme PDF pour y apposer votre signature.

Signature de l'étudiante ou de l'étudiant :

--

Date :

Jour Mois Année

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Vos renseignements personnels seront utilisés aux fins de l'administration et du financement du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO), conformément à l'avis de collecte et d'utilisation des renseignements personnels et aux déclarations de consentement que vous avez signées figurant sur votre demande. Le ministère des Collèges et Universités administre et finance le RAFEO en vertu du pouvoir juridique énoncé dans votre demande. Pour toute question concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation de vos renseignements personnels, communiquez avec le directeur, Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants, ministère des Collèges et Universités, C.P. 4500, 189 Red River Road, 4th Floor, Thunder Bay (Ontario) P7B 6G9 (téléphone : 807 343-7260).